

exportations neuf fois les chiffres obtenus l'année dernière et pour le commerce total, nous trouvons seulement cinq années; 1873, 1874, 1882, 1883 et 1884. Une seule année, en 1880, les exportations ont excédé les importations (\$1,421,711). La moyenne de l'excédant des importations sur les exportations est de vingt millions et demi; en 1889, cet excédant s'est élevé à 26 millions.

Nous n'avons pas à apprécier ici si un excédant continu d'importations est préjudiciable ou favorable aux intérêts d'un pays, nous laisserons ce soin aux experts en économie politique; d'ailleurs, cela est tout-à-fait relatif. Notre excédant moyen des importations est de \$4.16 par tête d'habitant. Dans le Royaume-Uni, il a été en 1888, de \$11.49 et parmi les plus importantes colonies anglaises, nous ne trouvons que les Indes, la Nouvelle Zélande, la Jamaïque, et le Cap, qui ont un excédant en sens contraire (0.28, 15.62, 1.06, et 6.64); toutes les autres, telles que Ceylan, Terre-Neuve, les colonies de l'Australie ont un excédant d'importations variant de \$2.00 à \$45.00.

Les Etats-Unis ont un excédant d'importations d'une piastre par tête; l'Allemagne et la France, un excédant d'importations de \$5.00; la Belgique, de \$1.67; la Hollande, \$21.00; la Suisse, \$14.00 et l'Italie \$6.00.

Parmi les principaux objets d'importations au Canada, nous en citerons quelques-uns en donnant des chiffres ronds, c'est-à-dire en ne descendant pas au-dessous des centaines de mille céréales et produits des \$8; charbon, 8.4; coton, 4.2; fer, etc., 9.7; soie, etc., 3.0; sucre et mélasse, 6.8; laine, etc., 10.3; tabac, 1.2; drogues, etc., 1.3; articles de fantaisie, 2.0; lin, chanvre, etc., 1.5; verre, etc., 1.2; chapeaux, 1.3; cuir, etc., 1.5; papier et livres 2.4; beurre, fromage, saindoux et viandes de toutes sortes, 3.1; thé, 3.0; vins et spiritueux, 1.5; fruits, 2.2; bois, etc., 1.7; peaux vertes, 1.6.

Etc., veut dire articles faits avec l'objet. La valeur est donnée en entrepot, c'est-à-dire droits non compris. Pour l'article sucre, par exemple, les droits s'élèvent à plus de trois millions et demi.

Si nous faisons un choix semblable parmi les articles d'exportation, nous trouvons: charbon, 2.2; poissons, 6.0; bois de construction, etc., 22.0; chevaux, bêtes à cornes, etc., 9.6; beurre, fromage, œufs, 11.4, dont près de neuf millions pour le fromage; fourrures brutes, 1.8; fruits verts, 1.6; céréales, et autres produits agricoles, 11.6; soit en tout pour les produits agricoles \$32,600,000.

Comme on le voit, les produits agricoles forment la partie la plus importante de nos exportations puisque dans le chiffre total de 90,000,000, ils entrent pour plus de trente deux millions et demi, c'est-à-dire pour plus de 36 pour 100. Si à l'article charbon nous ajoutons les autres produits des mines, nous arrivons à \$4,300,000. Si d'un autre côté, nous ajoutons à l'article bois les autres produits de la forêt, comme bois de chauffage, écorce, nous aurons vingt-trois millions et à l'article poisson les autres produits des pêcheries, cet article devra être porté à sept millions.

Les produits de notre agriculture, de nos forêts, de nos pêcheries et de nos mines représentent donc près des trois quarts de la valeur total de nos exportations.

L'article qui nous paraît avoir fait les progrès les plus merveilleux, c'est le fromage. Naguère encore, l'industrie fromagère passait pour ainsi dire inaperçue; elle était à l'état d'embryon et nul ne se doutait qu'il y avait là une source de richesse inépuisable pour l'agriculture; mais un tel élan lui a été donné, qu'elle est devenue aujourd'hui une des branches industrielles les plus prospères du pays, et l'une des parties de l'industrie agricole qui rapporte le plus au cultivateur. Sans compter la consommation locale qui est considérable, elle tire aujourd'hui de l'échange une jolie somme de neuf millions de piastres, c'est-à-dire une somme qui, si elle était partagée également entre toute la population de la Puissance, rapporterait à chaque individu deux piastres. De 1887 à 1889 elle a progressé de 25 pour cent; en suivant une même proportion, elle arrivera à 18 ou 20 millions quant elle se présentera devant l'autre siècle.

Et il ne semble pas y avoir de raison pour qu'elles s'arrêtent en route, car de tout côté on entend parler de nouvelles fromageries en voie de s'établir ou à l'état de projet sérieux, et d'un autre côté le marché extérieur ne paraît pas devoir faire défaut. L'Angleterre nous a conquis par la force des armes alors que nous n'avions plus d'armes pour nous défendre; nous, nous la conquerrons pacifiquement par l'excellence et l'abondance de notre fromage. Ce qu'il faut pour achever l'œuvre commencée dans ce sens, c'est ne pas se relâcher dans le soin à approcher dans la fabrication, mais au contraire, travailler à rendre nos produits de plus en plus parfaits. La réputation est bien établie, il est nécessaire de la maintenir avec un soin jaloux. Ici comme en toutes choses, il ne faut jamais perdre de vue cette vérité immuable: Le prestige se perd bien plus facilement et plus vite qu'il ne s'acquiert.

Mais pour finir, revenons un peu sur la comparaison des chiffres. Prenant l'ensemble du commerce de l'Angleterre et de toutes ses colonies, nous trouvons qu'il s'élève au total formidable de \$5,440,888,015 dont \$3,336,201,008 pour la Métropole seule, et pour le tout, les importations excèdent les exportations de \$1.69 par tête. Pour le commerce total, l'ensemble donne \$20.47. Le Canada donne \$40.44 et le Royaume Uni 87.73. En Europe, nous avons en tête la Hollande avec \$185.75, puis viennent la Suisse avec 120.41 la Belgique avec 93.31 et le Danemark avec 49.85. La France donne 39.42; l'Angleterre, 35.08; l'Italie, 26.18; la Suède et Norvège, 34.52; l'Espagne et le Portugal, 13; la Grèce 22, la Russie 6.70, et l'Autriche, 15.37. Les Etats Unis donnent 26; le Chili 48; l'Uruguay 84; la République Argentine 56; le Brésil 17; le Mexique 9 et le Pérou 7. La Chine 0.70 et le Japon 2. Enfin en Egypte, nous avons 13.52. La Colonie de Victoria, en Australie, 170; la Nouvelle Galle du Sud 197; l'Australie Méridionale 187; Occidenta-

le, 170; Queensland, 160; Tasmanie, 98; Nouvelle Zélande, 110. Mentionnons encore Terre-Neuve avec 72 et l'île Maurice avec 78.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

DEMANDES DE SÉPARATIONS DE BIENS

Dame Marie Louise Milot épouse de Joseph Magor, carrossier, de Montréal.

DIVIDENDES

Dans l'affaire de E. T. Favreau, de Montréal; premier dividende payable à partir du 17 décembre. Bilodeau et Renaud, curateurs.

Dans l'affaire de J. D. Tellier de Sorel; premier et dernier dividende sur produit de vente d'immeubles, payable à partir du 26 décembre.

Dans l'affaire de Dame Marie Goyette de St Jean; premier dividende payable à partir du 20 décembre au bureau de M. J. A. Nadeau.

Dans l'affaire de A. P. Desroches; premier et dernier dividende payable à partir du 23 décembre. Chas Desmarceau curateur.

Dans l'affaire de Jos. Beaudoin de St Luc de Champlain; second et dernier dividende payable à partir du 22 octobre. Chas. Desmarceau, curateur.

Dans l'affaire de Letourneau et Paré, de Québec; premier dividende payable à partir du 20 décembre. H. A. Bédard, curateur.

CURATEURS

M. Charles Desmarceau a été nommé curateur à la faillite de M. Arsène Morin.

M. Henry A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de M. James Jessup, de Newport.

M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de Messrs A. Tardif & Cie, de Québec.

M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de MM. Dumas et Lortie, d'Hiberville.

M. David Seath a été nommé curateur à la faillite de J. E. Garneau, des Trois Rivières.

M. Chas Desmarceau a été nommé curateurs à la faillite de MM. Riopel & Héty, de Montréal.

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite Frank B. Smith.

M. Charles Desmarceau a été nommé curateur à la faillite de M. Eugène Bourrassa, de Montréal.

FAILLITES

Ceux de nos abonnés qui désireraient avoir des informations précises sur les causes de faillite, les principaux créanciers, la perspective de dividendes et le caractère d'un commerçant en faillite, pourront s'adresser à M. M. Chaput Frères, agence commerciale, 10 Place d'Armes, Montréal.

Québec.—MM. P. & F. Onellet chaussures, ont fait cession de leurs biens.

M. Edouard F. Lavoie, provisions, a fait cession de ses biens.

St François Xavier de la Petite Rivière.—M. Ananias Renaud, magasin général, a fait cession de ses biens.

Hulk.—M. Charles O. Dubois, nouveautés, a fait cession de ses biens.

St Timothé.—M. A. David Domprouse, cultivateur et navigateur, a fait cession de ses biens.

Montréal.—M. Joseph F. Dupré, épicerie a fait cession à la demande de M. Moïse Laurin.

Passif environ \$1,100. Assemblée des créanciers le 17 décembre.

MM. John Johnson & Adelard Johnson "John Johnson & Cie" hôteliers, ont fait cession à la demande de M. J. N. Trudeau.

Passif environ \$1,700. Assemblée des créanciers le 13 décembre.

M. Remi Gohier, nouveautés, rue St Laurent, a suspendu ses paiements avec un passif de \$60,000 environ.

MM. Louis Bisson & Cie, marchands tailleurs, rue St Laurent, ont suspendu leurs paiements.

MM. Lamallice & frères, nouveautés en gros, ont suspendu leurs paiements.

Passif au Canada environ \$30,000; en Europe, environ \$40,000.

MM. John A. Paterson & Cie, nouveautés et modes en gros, ont également suspendu leurs paiements. Leur passif de passe, dit-on, \$150,000.

Côte St Paul.—M. Jos. Dunn, fabrique de clous, est en faillite.

Québec.—M. J. P. Samson, chaus-sures, a suspendu ses paiements.

MM. Turcotte et Ménard imprimeurs, ont fait cession de leurs biens.

St François, Beauce.—M. A. Renaud, magasin général, a fait cession de ses biens.

Nicolet.—M. F. T. McCaffrey, magasin général, a fait cession de ses biens. Passif environ \$2,200.

Aux Intéressés

Les personnes désirant acheter des licences d'épicerie ou d'hôtel, ou vendre leurs épicerie ou leur hôtel, sont priés de venir me voir à mon bureau entre dix heures du matin et cinq heures de l'après-midi.

J. M. MARCOTTE, Curateur, 58 rue St Jacques, Montréal

Téléphone 776

J. M. MARCOTTE
Comptable et Auditeur
58 Rue ST-JACQUES
Montréal

Spécialité: Règlement d'affaires de faillites entre créanciers et débiteurs, sans frais judiciaires.

P. E. Émile de Lorimier
Comptable et Auditeur
SPÉCIALITÉ:

Règlement d'Affaires de Faillites.
BATISSE IMPERIALE,
107 St-Jacques, Montréal.
Téléphone Fédérale No 941.

Résidence, 724 Berri.
Négociation de prêts: Vente et achat de Propriétés Foncières.

M. de Lorimier offre en ce moment de magnifiques occasions pour placements en propriétés foncières [en ville].

Edgar Whiteford

[Ci-devant de la New England Paper Co.]

REPRÉSENTANT

CARTER, RICE & CO.

[INCORPORATED]

Négociants en Papier

DE TOUT GENRE,

BOSTON, Mass.

sous la raison sociale

Whiteford & Gouin
No. 73 Rue St-Jacques
MONTREAL

Pour vendre vos Propriétés

Annoncez-les dans

LE PRIX COURANT.